



ACTION SYNDICALE LIBRE / OFPRA

Jeudi 18 janvier 2024, les agent·e·s de l'OFPRA en grève pour la 4^{ème} fois en trois mois : une mobilisation d'une ampleur sans précédent !

Les syndicats ASYL et CGT OFPRA, représentatifs majoritaires du personnel, appellent l'ensemble des agent·e·s de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) à cesser de nouveau le travail et à se rassembler devant le siège de l'Office (201 rue Carnot, Fontenay-sous-Bois) ce jeudi 18 janvier 2024 à partir de 10 heures.

Cette nouvelle mobilisation s'inscrit dans le contexte des **négociations du prochain Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 2024-26 entre la direction de l'OFPRA et ses ministères de tutelle**. Elle se déroulera par ailleurs quelques jours avant la **journée nationale de manifestations du 21 janvier contre la promulgation de la loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration »**, sur laquelle le Conseil constitutionnel devra se prononcer durant les prochains jours.

À la fin de l'année 2023, à trois reprises, les 26 octobre, 14 et 29 novembre, plus d'un quart des agent·e·s de l'OFPRA se sont mis·e·s en grève pour dénoncer notamment les **objectifs chiffrés irréalisables qui leur sont imposés par le COP** de l'établissement. Ce contrat, qui est négocié tous les trois ans entre la Direction de l'OFPRA et ses autorités de tutelle, les ministères de l'Intérieur et du Budget, impose à l'établissement des objectifs de performance largement déterminés en fonction d'indicateurs quantitatifs, notamment le nombre de décisions administratives à rendre par officier et officière de protection. Il fixe ainsi la charge de travail de l'ensemble des agent·e·s de l'OFPRA et les moyens qui sont attribués à l'établissement pour assurer ses missions. C'est donc ce COP qui impose une véritable politique du chiffre aux agent·e·s de l'Office, fondée sur des objectifs irréalistes et des cadences excessives.

Les agent·e·s se mobilisent également contre **la dégradation de leurs conditions de travail**, qui entraîne nécessairement une détérioration des conditions d'accueil de ses usagers et usagères – aussi bien les demandeurs et demandeuses d'asile que les bénéficiaires d'une protection internationale. Ces derniers pâtissent ainsi depuis plusieurs années des délais déraisonnables liés au sous-dimensionnement du service chargé de la délivrance des actes d'état civil qui leur sont pourtant indispensables au quotidien afin de pouvoir effectivement initier leur parcours d'intégration (études, formation, emploi, logement). Par cette grève, les agent·e·s entendent continuer de dénoncer l'insuffisance des moyens mis en œuvre afin de réduire ces délais.

De plus, au vu des mesures adoptées par les parlementaires dans le cadre **de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »**, les conditions d'instruction des demandes d'asile vont davantage se dégrader. En effet, les agent·e·s de l'OFPRA seront amené·e·s à réaliser des entretiens dans des délais toujours plus contraints avec des femmes et des hommes vivant dans des conditions rendues encore plus précaires et ayant encore moins de temps pour se remettre d'un parcours d'exil éprouvant et débiter un travail de soin, nécessaire notamment pour verbaliser les violences et traumatismes vécus.

Face à l'ampleur et à la persistance de la mobilisation des agent·e·s, la Direction n'a pas répondu par des mesures adaptées, qui permettraient de changer structurellement les conditions de travail et de service rendu aux usagers et usagères, et a renvoyé aux négociations en cours du COP 2024-2026 avec les autorités de tutelle.

À cet égard, à de nombreuses reprises, nos deux organisations syndicales et les agent·e·s de l'OFPRA ont demandé à la Direction de les informer de la position et des intérêts qu'elle défendait lors de ces négociations., sans qu'aucune réponse claire n'ait été apportée, ce qui n'a fait qu'accroître la colère et le désarroi des agent·e·s.

Face à cette situation, les syndicats ASYL et CGT OFPRA appellent l'ensemble des agent·e·s de l'OFPRA à cesser de nouveau le travail le jeudi 18 janvier 2024, pour exiger des réponses concrètes à leurs revendications et peser sur la négociation en cours, afin que les autorités de tutelle entendent leurs revendications et leur souffrance face aux cadences effrénées, aux délais sans cesse réduits et à la charge de travail toujours plus importante, sans adjonction de moyens à la hauteur des besoins, au détriment de la qualité du service public assuré par l'établissement.

Fontenay-sous-Bois, le 17 janvier 2024

Contacts Presse :

Téléphonique : 07 53 70 67 11

CGT OFPRA : cgtofpra@ofpra.gouv.fr

ASYL-OFPRA : asyl@ofpra.gouv.fr